MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du 27 novembre 2018 relative à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes

NOR : *INTA1827039J*

Annexe : tableau reprenant l'ensemble des mesures arrêtées.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les préfets de département ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Le 25 novembre 2017, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat.

Le Président a indiqué que cette grande cause serait déclinée chaque année en une thématique qui ferait l'objet d'un plan d'actions et d'une campagne de communication.

Le premier thème retenu est celui de l'élimination complète des violences contre les femmes, considéré par le Président de la République comme le premier pilier de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été élaboré par le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sous la forme d'un tableau reprenant l'ensemble des mesures arrêtées (joint en annexe). Leur mise en place fait l'objet d'un suivi régulier lors de réunions interministérielles.

Le ministère de l'intérieur est particulièrement mobilisé et porte plusieurs mesures phares de ce plan quinquennal :

– la création d'un portail de signalement en ligne des violences sexuelles ou sexistes aux forces de sécurité intérieure ;
– le renforcement du dispositif des intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, notamment avec la création de 39 pôles psychosociaux dans les commissariats, dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien ;
– la possibilité de porter plainte au sein des établissements hospitaliers pour les victimes dans l'incapacité de se déplacer (un projet de convention type de partenariat entre ces établissements et les directions départementales de sécurité publique est en cours d'élaboration) ;
– la mise en place à terme d'un recueil de preuves en matière de violences sexuelles et physiques dans les unités médico-judiciaires en l'absence de plainte ;
– la mobilisation de l'expertise des référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales au profit des structures d'accueil des femmes victimes de violences, appuyée par la mise en place de « référents départementaux » auprès du préfet chargé de coordonner les actions et rechercher des financements ;
– l'actualisation des modules de sensibilisation des policiers et gendarmes intervenant en milieu scolaire en matière de lutte contre les violences sexistes et le cyber-harcèlement ;
– l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes de violences, demandeuses d'asile.

➢ **Le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes (portail VSS) sera opérationnel le 27 novembre prochain.**

Ce portail de signalement permettra aux victimes de violences sexuelles ou sexistes d'échanger avec des policiers ou gendarmes, spécialement formés, grâce à un outil de type « chat », afin d'assurer une prise en charge adaptée à chaque situation.

Sa finalité n'est pas de réaliser une pré-plainte en ligne, mais de faciliter l'accompagnement des victimes dans leurs premières démarches, tant sociales que judiciaires.

Ainsi, il permettra la prise en compte immédiate des signalements en ligne, l'orientation rapide et effective de la victime vers les services locaux compétents (police ou gendarmerie et dispositifs d'accompagnement ou de soutien), incluant la facilitation de son accueil dans ces services.

Dispositif commun à la gendarmerie et à la police, ce portail sera accessible depuis les sites internet officiels (www.service-public.fr ou www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr) sous la forme d'une discussion interactive instantanée depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Secteur police, la plateforme dédiée est implantée à Guyancourt (78) au sein des locaux rénovés du commissariat. Cette structure est armée de 16 policiers (dont un officier, responsable de la structure ayant bénéficié d'une formation

spécifique), élaborée par la DCRFPN en lien étroit avec la MIPROF, les acteurs associatifs, les magistrats spécialisés, les psychiatres et les psychologues. En outre, elle bénéficie de la présence d'une psychologue, apte si nécessaire à prendre le relais avec les victimes.

Secteur gendarmerie, ce sont les 20 personnels de la brigade numérique (BN) implantée à Rennes qui ont reçu une formation spécifique complémentaire en matière de prise en charge et d'orientation des femmes victimes de violences, formation à laquelle France Victimes et la Fédération Solidarité ont été associées.

Ce dispositif novateur doit faire l'objet dans votre département d'une information dans les jours qui suivront son inauguration en s'appuyant sur les kits de communication comprenant un dossier de presse, une plaquette, une affiche et la charte graphique du portail VSS.

Un comité de pilotage national co-présidé par le DGPN et le DGGN, en présence du secrétaire général, haut fonctionnaire à l'égalité des droits, se réunira deux fois par an.

➢ **La mise en place d'un réseau territorial des référents violences**

Le bilan des plans départementaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, réalisé à partir des réponses au questionnaire adressé en juin dernier, démontre la grande implication de l'ensemble des départements et la bonne coordination entre les services de l'État et les acteurs locaux.

À ce titre, ce bilan met en exergue des actions et des dispositifs très innovants qu'il convient de partager.

Je souhaite poursuivre ces échanges d'informations et mutualiser ces bonnes pratiques, dans le cadre d'un réseau de référents « violences faites aux femmes ».

À cet effet, vous désignerez, au sein du corps préfectoral, un référent qui sera le correspondant du haut fonctionnaire pour l'égalité des droits, le préfet, secrétaire général Christophe Mirmand, et de son adjointe, la préfète Nathalie Marthien.

Je vous demande de bien vouloir adresser, avant le 10 décembre, le nom du référent que vous aurez désigné à l'adresse suivante : nathalie.marthien@interieur.gouv.fr.

Les référents seront conviés dans les prochaines semaines à un séminaire d'échanges sur leur rôle, sur les actions et les dispositifs locaux qui ont montré leur efficacité, mais aussi sur les difficultés rencontrées dans leur département.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et celle de vos services.

Fait le 27 novembre 2018.

CHRISTOPHE CASTANER

ANNEXE

Feuille de route nationale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

mis à jour pour le 11/07/2018

N°	Socle	PR	CIEFH	Axes CIEFH	Thématique	Engagements	Ministères pilotes	Autres ministères impliqués	Etat d'avancement	Suivi	Vecteur (législatif/réglementaire)	Calendrier
1		1			Prévention et sensibilisation	Opération de sensibilisation des parents lors des réunions de rentrée à l'exposition de leurs enfants à la pornographie et à la détection des signes de cyber-harcèlement Sensibilisation des enfants et des adolescents scolarisés	Ministère de l'Education nationale Ministère de l'Education nationale/Ministère de l'intérieur	Ministère des solidarités et de la santé/Ministère de la cohésion des territoires et ministère de la culture (et CSA)	conforme	Travail autour du dispositif de la mallette des parents comprenant des fiches et des ressources pour les parents est prévu pour proposer des ressources relatives à l'usage raisonné des outils numériques et à la lutte contre la pornographie et le cyberharcèlement. Ces éléments serviront de support pour l'organisation des réunions de rentrée des parents. développement de la thématique de la lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et notamment la cyberviolence, dans le cadre des modules de prévention à destination des 3000 policiers et gendarmes intervenant déjà dans les établissements scolaires dans le cadre de la prévention de la délinquance. Des outils déjà existants, comme le permis internet, pourront être adaptés à l'opération. Apports DGGN : Si le permis internet ne traite pas exclusivement des VSS et des risques d'exposition à la pornographie, il s'inscrit dans cette stratégie de lutte en donnant aux élèves des règles de bon usage et d'utilisation de l'outil (chapitre « Il y a des choses que je ne voudrais pas voir » et témoignages). Le chapitre « Je respecte les autres » comprend également un focus sur le cyber harcèlement. Cet outil est spécifiquement calibré à la classe d'âge du CM2. Au-delà de l'action Permis Internet, depuis le 1er septembre 2018 plus de 29 700 élèves du primaire et 185 700 élèves du secondaire ont été sensibilisés aux dangers d'internet. Plus de 131 500 élèves du primaire et près de 310 000 du secondaire ont été sensibilisés dans le même temps aux violences.		Création des outils pour mars 2018 pour une mise en œuvre opérationnelle à la rentrée scolaire 2018 deuxième semestre 2018
2	1				Prévention et sensibilisation	Agir auprès des jeunes par leur mobilisation via des projets pédagogiques (prix non au harcèlement, buzzons contre le sexisme ...)	Ministère de l'éducation nationale	SE Egalité femmes hommes	conforme	Prix non au harcèlement session 2017/2018 : Tenue du jury le 06.04 - Remise des prix faite le 16.05.18 : http://www.education.gouv.fr/cid130215/non-au-harcelement-un-prix-pour-lutter-contre-le-harcelement-et-le-cyberharcelement.html concours buzzons contre le sexisme en cours de réalisation		2018
3			1	Transmettre et diffuser la culture de l'égalité	Prévention et sensibilisation	Agir auprès des parents : intégration de différents outils (éducation à la sexualité, lutte cyberharcèlement ...) dans la mallette des parents	Ministère de l'éducation nationale			Travail autour du dispositif de la mallette des parents comprenant des fiches et des ressources pour les parents est prévu pour proposer des ressources relatives à l'usage raisonné des outils numériques et à la lutte contre la pornographie et le cyberharcèlement. Ces éléments serviront de support pour l'organisation des réunions de rentrée des parents.		sept.-18
4			1	Transmettre et diffuser la culture de l'égalité	Prévention et sensibilisation	Agir auprès de la communauté éducative : nomination d'un référent égalité dans chaque établissement scolaire ; formation de l'ensemble de la communauté éducative à la déconstruction des préjugés et la prévention des violences ; mobilisation des instances de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les établissements scolaires (CESC ...).	Ministère de l'éducation nationale			Phase d'identification des référents égalité, avec la question de leur formation. Une enquête nationale sur les CESC au niveau des établissements et des académies, pour identifier et rendre visibles les actions menées sur ce champ (finalisé le 31 mai) est en cours d'exploitation, avec pour objectif d'adapter les actions. Poursuite du courrier annuel adressé (au printemps dernier) aux établissements sur les mariages précoces. Poursuite des actions engagées sur l'éducation à la sexualité (maintien du copil national), avec un audit (mission IGEN en sept-oct) sur l'école obligatoire avec un focus sur les actions menées en matière d'éducation à la sexualité dans le 1er degré. Travail engagé sur la charte des intervenants en matière d'éducation à la sexualité, ainsi que sur le renouvellement de la convention égalité MEN/SEEFH		2018
5	1				Prévention et sensibilisation	Améliorer et mettre à jour les outils destinés aux intervenant.e.s de l'animation et du sport en matière d'éducation à la sexualité et de prévention des violences sexuelles : mise en place d'un GT pour réaliser un état des lieux des outils, sites, guides existants, réactualiser ou concevoir de outils à destination des animateurs et des éducateurs, ainsi qu'aux organismes de formation de champs de l'animation et du sport et diffuser les outils à l'ensemble des acteurs	Ministère de l'éducation nationale (DJEPVA)	Services de l'État, associations et opérateurs concernés	conforme	Réunions du GT piloté par la DJEPVA Les services ont été sollicités en mars et avril 2017 afin de réaliser un état des lieux de l'existant. Le groupe de travail a été installé et s'est réuni trois deux fois (le 25/04/ 2017 et le 05/06/ 2017). Projet de guide finalisé, en cours de validation, dont la parution est souhaitée à l'été 2018		
6	1				Prévention et sensibilisation	Engager les acteurs du sport via des actions en terme de communication, d'information technique et juridique, d'observation et de formation pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans et par le sport	Ministère du sport		conforme	MAJ du guide "prévenir et lutter contre les violences sexistes" et du vademecum à destination des agents de l'Etat sur les violences sexistes: En cours de validation par le Cabinet Sports. Diffusion du guide juridique à destination des acteurs du sport (avec pour chaque thème du guide, dont ceux consacrés au bizutage, aux violences sexuelles, au sexisme, une fiche récapitulative organisée autour d'un résumé de la problématique, d'un quiz et d'une mise en situation.. Ces différents outils seront diffusés au sein des réseaux (services déconcentrés, fédérations sportives) et s'inscriront dans la campagne "Ex-aequo-parfois l'égalité est une victoire".		
7		1			Prévention et sensibilisation	Lancement d'une campagne de communication autour de témoignages d'enfants et d'adolescents victimes de l'exposition à la pornographie	Ministère de l'Education nationale/SIG	Ministère des solidarités et de la santé	conforme	Mise en place d'un groupe de travail par la délégation de la communication du MEN en lien avec le MSS et le SIG.		Rentrée scolaire 2018
8			1	Transmettre et diffuser la culture de l'égalité	Prévention et sensibilisation	Campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles dans les universités en collaboration avec les organisations étudiantes	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Le Ministère de la Culture mène une action à l'égard de ses établissements d'enseignement supérieur (chartes, lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels...) et souhaite travailler en coordination avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation		Lancement le 19/03/18 de la campagne "Stop aux violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur " (4 affiches + 2 vidéos en ligne et adressées à toutes les universités), qui se fera réutilisée en septembre 2018. Mise en place d'un GT avec les chargés de communication, pour réaliser une campagne portée par des créatrices de BD, diffusée via les réseaux sociaux (en collaboration avec le ministère de la culture)		2018
9			1	Transmettre et diffuser la culture de l'égalité	Prévention et sensibilisation	Sensibiliser les participants aux journées défense citoyenneté à l'égalité entre les femmes et les hommes	Ministère de la défense			Travail engagé sur l'organisation de la journée de défense et de citoyenneté, qui concernera entre 700 à 800,000 jeunes de 16 à 25 ans, pour examiner comment insérer une séance sur les violences faites aux femmes dans un format de 8h		2018
10		1			Prévention et sensibilisation	Repenser le cadre de la régulation des contenus à caractère violent ou discriminant diffusés au niveau audiovisuel et par les plateformes en étendant les pouvoirs du CSA	Ministère de la culture/SE Numérique et CSA		Risqué	Transposition de la directive SMA : auto régulation des plateformes et évaluation par le CSA Sur le champ de la protection des mineurs : concernant l'accès à la pornographie, un GT réunissant les administrations concernées sera réuni le 5 juin prochain pour réfléchir à une modification législative / sur Internet, un autre GT sera mis en place avant la fin du 1er semestre 2018 pour l'élaboration d'une charte d'engagement	Modification de la loi audiovisuelle	Fin 2018

11		1			Prévention et sensibilisation	Revoir le cadre législatif pour mieux prévenir le cyberharcèlement et mieux poursuivre les auteurs de cyberharcèlement Etudier avec les acteurs de la modération les possibilités d'information et de signalement des comportements de cyberharcèlement aux autorités .	Ministère de la Justice/SE Numérique	Ministère de l'intérieur au titre de la lutte contre le cyberharcèlement Ministère de la culture	conforme	Groupe de travail culture/numérique pour expertiser les pistes suivantes : charte nationale de modération des contenus, généralisation de Respect Zone, contenus à la disposition des modérateurs rappelant le droit, signalement facilité pour les modérateurs auprès des autorités Poursuite du déploiement national d'enquêteurs formés en cybercriminalité. Afin d'assurer les capacités de répression des infractions commises par l'intermédiaire des outils numérique, et notamment du cyberharcèlement, la DGPN développe les compétences en enquête numérique dans l'ensemble des services de la police nationale et notamment au sein des services de sécurité publique, et notamment d'enquêteurs cyber de premier niveau qui ont suivi la formation "enquêter sur Internet et les réseaux sociaux" (EIRS). 830 enquêteurs ont reçu cette formation à ce jour.Ces enquêteurs peuvent également s'appuyer sur des policiers plus spécialisés que sont les primo intervenants en cybercriminalité (PICC) pour la préservation d'une scène de crime numérique ou la lecture des supports numériques. Plus de 100 sont répartis sur le territoire, et 800 PICC seront formés en 5 ans. Ces enquêteurs sont en mesure de réaliser les actes afférents à une enquête de "revenge porn". En cas de nécessité, les EIRS et les PICC peuvent également faire appel aux experts suivants : - aux 500 investigateurs en cybercriminalité (ICC), véritables experts déployés dans les services territoriaux de la DCPJ et dans les sûretés départemales des DDSP ; - aux 70 analystes en traces numériques du service central de la police technique et scientifique ; - au bureau de l'Internet de la Sous direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC), en cas de difficulté pour obtenir des données d'identification de la part des gestionnaires de réseaux sociaux. Pour la DGGN : Pour lutter contre le cyber-harcèlement et la cyber-violence, la gendarmerie a créé le réseau cybergend constitué de 130 enquêteurs sur internet affectés dans les unités de police judiciaire spécialisées et de plus de 3000 enquêteurs correspondants en nouvelles technologies. Ces derniers sont répartis sur l'ensemble du territoire national et en outre-mer et irriguent la quasi-totalité des unités de gendarmerie départementale. Pour les cas les plus complexes, la gendarmerie dispose de sept groupes spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité implantés au sein des sections de recherche chef-lieu d'une JIRS et d'une unité implantée au niveau central (le Centre de lutte Contre les Criminalités Numériques constitué de 38 enquêteurs).	article dans le PL violences sexistes et sexuelles sur les raids numériques	Fin 2018
12		1			Prévention et sensibilisation	Lancement d'une campagne de communication sur la durée du quinquennat / relayée sur les réseaux sociaux	SIG/DICOM/SDFE	Ministère de l'intérieur/ministère de l'éducation nationale/ministère de la culture/ministère des outre-mer/SE numérique	conforme	Un budget de 4 M€ est prévu cette année au niveau du SIG pour accompagner de telles actions en 2018. Selon les informations de la DICOM, le SIG a lancé un appel d'offre pour recruter une agence de communication qui interviendrait sur les 4 années du quinquennat restant à courir pour accompagner les suites du Tour de France de l'égalité. Le thème du marché est l'égalité Femmes / Hommes avec un focus en 2018 sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Sur les 8 agences ayant candidaté, une a été retenue (le marché devait être notifié à l'agence BETC par le SIG la 1ère semaine de juin). La campagne de communication est prévue pour septembre 2018 et devrait (sous réserves d'inflexions) prendre la forme d'une campagne télévisuelle, incitant les personnes à agir.Campagne relayée aux niveaux national et local par les services de police et de gendarmerie via leurs sites internet, leurs comptes de réseaux sociaux ou la mise à disposition de flyers à l'accueil des services pour inviter les victimes à déposer plainte ou pour mettre en place un accompagnement adapté Développement de campagnes de médiatisation locales outre-mer		lancement en 2018 - pour la durée du quinquennat
13		1			Prévention et sensibilisation	Lancement de testings sur les discriminations à l'embauche à l'égard des femmes	Ministère du travail/ministère de l'action et des comptes publics	Ministère de la cohésion des territoires	Risqué	Note de proposition en cours de la DARES à circulariser entre les différents ministères impliqués. Lancer un appel à projets en direction des associations compétentes, en lien avec les testings discriminations politique de la ville. La Direction générale du travail a signalé le 7 juin dernier que le calendrier prévu était trop court pour une mise en œuvre fin 2018. Elle souhaite par ailleurs recentrer cette opération sur les plus grosses entreprises		2018
14		1			Prévention et sensibilisation	Questionnement systématique des femmes par les professionnels de santé pour savoir si elles ont été victimes de harcèlement ou de violences	Ministère de la santé (DGOS)/ministère du travail	Ministère de la cohésion des territoires/ministère des outre-mer	Risqué	La mise en œuvre de cette action suppose une saisine de la HAS (point évoqué à la Directrice générale) en vue de recommandations de bonnes pratiques sur le repérage des violences par les professionnels de santé mentale. La DGOS, pilote de cette action, a indiqué le 7 juin que cela supposait au préalable le lancement d'un travail complémentaire avec la DGS		à fixer

15		1			Prévention et sensibilisation	Grand plan de formation initiale et continue dans le secteur public (module de formation spécifique pour les cadres ; module de formation dédié à la prévention et à la détection de la cyberviolence pour les personnels de police et de gendamerie ; formation des professionnels de la petite enfance ; formation des enseignants et des personnels sociaux et de santé présents dans les établissements, y compris établissements sociaux et médico-sociaux)	Ministère de l'action publique en lien avec les ministères concernés	Ensemble des ministères et des écoles de services publics pour la formation des cadres ; Ministère de l'intérieur, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Ministère des solidarités et de la santé + SE Handicap + Ministère de la cohésion des territoires + Ministère des outre-mer + opérateurs pour les formations spécifiques	conforme	Inscription comme action prioritaire dans le schéma directeur de la formation professionnelle des agents de l'Etat + les plans de formation ministériels et des autres employeurs publics ; pour la formation "cadres" partenariat DGAFP/SDFE/MIPROF + opérateurs pour le référentiel de formation et la mise en place d'une offre de formation interministérielle voire inter-fonctions publiques; autres formations à monter et déployer par les ministères et opérateurs compétents. La MIPROF ayant actualisé, courant 2017, ses outils de formation en matière de violences conjugales et sexuelles (évolutions législatives, émergence de nouvelles formes de violences...), le kit de formation spécifiquement destiné aux forces de l'ordre a été diffusé au premier trimestre 2018, par la Direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale pour systématiser son utilisation pédagogique dans les formations continues liées à la thématique (violences conjugales et/ou sexuelles, prise de plainte, techniques d'auditions, accueil du public, recyclage procédural APJ ...) et imposer la remise aux personnels stagiaires, de la documentation spécifique relative à l'audition des victimes de violences conjugales et/ou sexuelles (fiche réflexe et canevas de questions). Pour optimiser la connaissance de ces outils pratiques par tous les policiers, la documentation et les outils de la MIPROF ont, en outre, été intégrés dans la documentation professionnelle accessible sur intranet.Au niveau de la DGGN : Un rappel a été fait à tous les spécialistes du réseau Cybergend (près de 3 750 gendarmes c-ntech et ntech répartis sur tout le territoire national) sur la nouvelle législation sur la répression du cyber-harcèlement (guide de lutte contre le cyberharcèlement SE Egalité). Depuis le 1er mars 2018, un module de formation à distance élevé est mis en ligne sur GENDFORM 3.0 à destination de l'ensemble des militaires de la gendarmerie. D'une durée de 3 heures, il s'agit d'une sensibilisation des premiers intervenants en matière de criminalité liée aux technologies numériques. Il sera complété de 8 heures en présentiel au profit des élèves-gendarmes en formation initiale à l'horizon 2019.	Schéma directeur de la formation professionnelle en cours de finalisation, puis d'arbitrage PM Mention dans la circulaire MACP/SE + SE Egalité sur la mise en oeuvre du plan au sein des employeurs publics	2018 pour la construction du référentiel et 2019 pour le déploiement de la formation
16			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Prévention et sensibilisation	Former les professionnels médico-sociaux à la prévention des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes handicapées	Secrétariat d'Etat chargé du handicap / Ministère des affaires sociales et de la santé	MIPROF	conforme	Un travail est engagé sur ce sujet entre la MIPROF et le Cabinet de la SE chargé du handicap		2018
17		1			Prévention et sensibilisation	Organisation d'une réunion multilatérale présidée par le PM avec les organisations syndicales et patronales sur le sujet de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Ministère du travail	SE égalité femmes/hommes	conforme	Réunion avec les partenaires sociaux sous l'égide du PM le 22/02/18. Cycle de réunions avec les partenaires sociaux de mars à mai 2018, les résultats de cette concertation permettront de nourrir le projet de loi « Choisir son avenir professionnel » sous 5 grands axes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (permettre aux acteurs du dialogue social, comme le CPRI de se saisir de ces problématiques, nomination d'un référent formé chargé d'aider les victimes, définir des modalités pour appuyer les employeurs, etc).		Début 2018
18		1			Prévention et sensibilisation	Mobilisation des acteurs du secteur publicitaire et des éditeurs pour lutter contre les stéréotypes de genre	Ministère de la culture/SE numérique et autorités de régulation	CSA/ARPP/SNE (syndicat national de l'édition), SNJV (syndicat national du jeu vidéo),...	conforme	Charte d'engagement des annonceurs pour lutter contre les stéréotypes dans la publicité visuelle : lancement de la charte le 6/03/18. Rencontre Ministère culture /DGCS-SDFE/ARPP en 02.2018 Rencontre ministère culture avec le SNE en mars 2018 Rencontre ministère culture avec le SNJV le 09/03/2018 (Julien Villedieu, secrétaire général du SNJV) Réunion UDA le 12/04/2018 Réunion AACC le 13/04/2018 Réunion avec "la Charte des auteurs jeunesse" le 02/05/2018 Réunion avec le Bureau des éditeurs jeunesse du SNE le 28/0/5/2018 Rencontre avec l'association "Women in games" le 22/05/2018 Mesure reprise lors du CIEFH et élargie également au secteur du cinéma, de l'audiovisuel et de la presse Contacts pris avec les responsables d'écoles de journalisme Assises du cinéma prévues en septembre 2018		2018
19			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Prévention et sensibilisation	Développer les marches exploratoires pour permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public	CGET		conforme	A la suite du séminaire du 12/02/17, plusieurs des 12 territoires expérimentaux ont souhaité poursuivre la démarche expérimentale des marches exploratoires. Essaimage de ces marches sur plus de 30 sites nouveaux en 2017. Les territoires de la politique de la ville se sont saisis de cette démarches via les contrats de ville, les crédits de l'Etat et des partenaires Suite à l'AAP lancé par France médiation en 2017, 9 sites (sur 10 choisis) ont mené les marches : formation des femmes, puis 3 marches qui aboutissent à une restitution en présence de la municipalité. Les restitutions se dérouleront entre mai et septembre 2018. Les villes concernées : Antony, Annonay, La Seyne sur Mer, Saint-Etienne, Saint-Fons, Saumur, Stains, Soyan, Gennevilliers ; abandon du Havre après la formation, la mairie ne voulant pas suivre.		2018
20	1				Prévention et sensibilisation	Déployer l'enquête VIRAGE dans les DOM	Ministère des outre-mer	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2), CGET, SG CIPDR, collectivités locales et autres partenaires institutionnels	conforme	en cours de réalisation (action 35 du 5ème plan VFF) collecte des données en cours jusque juillet 2018 puis préparation de la base en vue de son exploitation. Premiers résultats prévus en mars 2019		
21	1				Prévention et sensibilisation	Actualiser les connaissances sur l'épidémiologie et les tendances évolutives du phénomène mutilations sexuelles féminines en France et pérenniser un dispositif de suivi de l'évolution de la prévalence : soutien de l'étude INED pour la mise à jour de l'estimation du nombre de femmes concernées sur le territoire français	Ministère des solidarités et de la santé (DGS)	INED	Risqué	Souhait de la DGS de supprimer ce projet d'étude inscrit au 5ème plan VFF, dont le coût a été largement sous évalué (200,000KE au lieu de 17KE sur le P.204)		
22	1				Prévention et sensibilisation	Etude « VIGI-Femmes, Genre et violence : Enquête sur les situations des femmes en prison pour de longues peines. »	SG CIPDR	Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2), Ministère de la justice	conforme	en cours de réalisation (action 121 du 5ème plan VFF) action en cours de réalisation (rapport final prévu en octobre 2019, pour une publication début 2020).		
23	1				Prévention et sensibilisation	Enquête de victimation "Cadre de vie et sécurité"	Ministère de l'intérieur (SSMSI)	INSEE, Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2/MASSP), ONDRP	conforme	Enquête annuelle (action 124 du 5ème plan VFF) avec contribution du P.124 (200K€/an) Convention DGCS-INHES) du 5.04.18 Le SSMSI propose de communiquer, à partir de l'enquête CVS, les indicateurs suivants : - Nombre annuel de victimes (hommes/femmes) déclarées de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales en distinguant dans cet ensemble les victimes de violences conjugales + part de victimes déclarant avoir déposé plainte pour ces faits - Nombre annuel de victimes (hommes/femmes) déclarées de violences sexuelles hors violences intrafamiliales + part de victimes déclarant avoir déposé plainte pour ces faits - Nombre annuel de femmes victimes déclarées de violences physiques « sexistes » (il s'agit ici des violences déclarées sexistes par les victimes elles-mêmes) + part de victimes déclarant avoir déposé plainte pour ces faits. Le faible nombre annuel de victimes dans l'échantillon de « répondant » se impose de cumuler plusieurs années d'enquête et de calculer des indicateurs annuels « moyennés » sur des périodes de 5 ans. D'ici à la fin de l'été, les résultats de l'enquête CVS 2018 seront disponibles, le SSMSI propose donc de fournir au groupe de travail les indicateurs listés ci-dessus dès l'automne afin que soient prise en compte les données les plus récentes.		

24	1				Prévention et sensibilisation	Réaliser une étude sur la mobilité des femmes et les violences qu'elles subissent ou redoutent dans les transports collectifs terrestres. Cette étude a vocation à s'inscrire dans la continuité de celle réalisée à titre exploratoire en 2012 sur les violences faites aux femmes dans les transports. Elle a pour objectifs de compléter l'état des connaissances des pratiques de mobilité des femmes dans les transports collectifs terrestres et d'analyser les violences subies (voyageuses et agentes des opérateurs), à partir d'une approche quantitative multi-sources	Ministère chargé des transports(Département de la sûreté dans les transports)	Opérateurs de transport et leurs représentants, AOT et leurs représentants, ministère de l'intérieur, Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2/MIPROF), SG CIPDR, HCE, ONDRP,association d'usagers	conforme	Etude en cours de réalisation (action 125 du 5ème plan VFF) financée par P.203 (40KE) : restitution de l'étude à l'automne 2018		
25	1				Prévention et sensibilisation	Réaliser une étude relative aux marches participatives pour la sécurité des femmes dans les transports collectifs terrestres : état des connaissances des marches exploratoires pour la sécurité des femmes dans les transports réalisées en France et à l'étranger (recensement, caractéristiques, mesure d'impact, bonnes pratiques…) et élaboration d'un guide méthodologique permettant d'accompagner les acteurs du transport français dans la mise en œuvre de cette pratique.	Ministère chargé des transports(Département de la sûreté dans les transports)	Opérateurs de transport et leurs représentant.e.s, autorités organisatrices de transport et leurs représentant.e.s et association d'usagers	conforme	Etude en cours de réalisation (action 108 du 5ème plan VFF) financée par P.203 (40KE) : devait faire prochainement l'objet d'un appel d'offres (cahier des charges finalisé), avec un lancement des travaux envisagés en septembre 2018.		
26	1				Prévention et sensibilisation	Étude sur les familles monoparentales et la perception de cette population dans les commissions d'attribution de logement social et les instances d'hébergement, qui serait confiée à la DIHAL	Ministère de la cohésion des territoires (DHUP)	DIHAL	conforme	Etude en cours de réalisation (action 127 du 5ème plan VFF): Cahier des charges en cours d'élaborattion par la DIHAL avec le concours de la DHUP. Intérêt manifesté par les services du Défenseur des droits		
27	1				Prévention et sensibilisation	Déployer l'enquête VIRAGE dans les universités : mise en place dans tous les établissements d'enseignement supérieur d'un diagnostic relatif aux violences sexistes et sexuelles en leur sein sous la forme d'une enquête « VIRAGE Universités»	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Directions des établissements d'enseignement supérieur	conforme	Action 103 du 5ème plan VFF . La DGESIP a signalé le 7 juin que le déploiement de l'enquête VIRAGE dans les universités n'était plus d'actualité. En revanche, un GT a été mis en place pour élaborer des questionnaires, des fiches-types permettant de réaliser un tel diagnostic.		
28	1				Prévention et sensibilisation	Développer la recherche scientifique et les enseignements contribuant à lutter contre les préjugés sexistes et les stéréotypes de genre : inciter les établissements d'enseignement supérieur à développer les recherches et les enseignements sur le genre par la création de postes d'enseignant.e.s chercheur.e.s (MCF et PU) fléchés « études de genre » et par la mise en place des modules obligatoires d'enseignement de l'égalité femmes-hommes au niveau licence, master et doctorat. Engagement d'actions notamment à la suite des travaux de la 9ème conférence européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur.	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche		conforme	Action 106 du 5ème plan VFF en cours de réalisation. Le MESRI a financé l'élaboration d'une cartographie qui recense les enseignements à l'égalité dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Elle a été réalisée par l'association ARGEF (Association de recherche sur le genre en éducation et formation) http://www.argef.org/carte-de-france-des-espe/ Financement d'associations (Mnémosyne, ERGIES, Archives du féminisme, ANEF) et d'événements scientifiques ("Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation" des 18-19 mai 2017…) Soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans son plan d'action visant à contribuer au déploiement d'une politique ayant pour ambition de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans la recherche.		
29		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Mise en place d'un signalement en ligne pour les victimes de violences, harcèlement et discriminations	Ministère de l'intérieur	Ministère de la justice Ministère de la cohésion des territoires	conforme	Un comité de pilotage commun police/gendarmerie assure un suivi rapproché de ce projet qui sera développé en 2 temps. Premier temps : appui sur outil de messagerie instantanée de la brigade numérique développé par la GN avec usage étendu à la PN avant mise en place dans un deuxième temps d'un outil plus intégré commun police et gendarmerie). La création de cette plate-forme reposera sur un portail d'accès dédié, via le site officiel de l'administration française qui orientera, en fonction du lieu de domiciliation de la victime (zone GN ou zone PN), vers l'un des deux supports déployés par la DGGN et la DGPN. Au niveau de la DGPN : Mise en place du signalement en ligne en cours. Le recrutement a été réalisé et les personnels spécifiquement formés. Les locaux sont prêts et les outils informatiques en cours d'adaptation. Au niveau de la DGGN : Brigade numérique inaugurée le 27 janvier. Offre un nouvel espace d'échanges en ligne entre la gendarmerie et la population. Personnels formés à la prise en charge globale des victimes avec un enseignement spécifique sur les violences sexuelles et sexistes. Ce sont ces vingt personnels formés qui assureront également le traitement des signalements qui seront recueillis sur la plateforme de signalement en ligne VSS . Le ministère de la justice est associé : la doctrine et le format de la plate-forme ont été présentés à la DACG le 12 juin par la GN et PN). Cette plateforme constituant un traitement de données personnelles nécessite d'être déclarée par un décret en conseil d'état pris après avis de la CNIL. Le dossier est formalisé en vue de la saisine de la CNIL.		Au cours du 2ème semestre 2018
30		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Prise en charge des soins psycho-trauma pour les victimes de violences	Ministère des solidarités et de la santé (DGOS) /ministère de l'action et des comptes publics		conforme	Instruction N° DGOS/R4/2018/150 du 19 juin 2018 relative à l'appel à projet national pour l'identification de dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme : remontée des projets classés par ordre de priorité par les ARS à la DGOS, prévue le 19/10/18.		Annonce des projets retenus à l'automne 2018
31		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Déploiement de dispositifs de recueil de preuves sans dépôt de plainte dans les unités médico-judiciaires	Ministères des solidarités et de la santé / ministère de la justice	Ministère de l'intérieur	conforme	Groupe de travail justice/solidarités et santé sur la question du scellé administratif et du statut de la preuve. Objectif de 1 à 3 scénarii à faire valider par leurs cabinets respectifs (2ème semestre 2018), la question centrale étant de garantir l'intégrité des prélèvements pour éviter leur remise en cause en cas de procès. Une « habilitation » médicale « des médecins à effectuer ces prélèvements sera a priori nécessaire Réunions du GT en février, mars et juin. Présentation du projet MAEVAS (Mallette d'Aide à l'accompagnement et l'Examen des Victimes d'Agressions Sexuelles) mené par l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale a pour objectif de fournir un accompagnement optimal des victimes d'agressions sexuelles au travers d'outils regroupés dans une mallette. Le volet technique du projet consiste à mettre à la disposition de tout enquêteur, de tout médecin (qu'il soit en UMJ ou non) un ensemble d'outils méthodologiques présents dans une malette et permettant la prise en charge d'une victime d'un viol quel que soit son âge ou son sexe. Des guides et kits techniques compléteront le besoin des UMJ et assureront la cohérence et la continuité des échanges et des actes entre tous les intervenants sur une même affaire. La cible particulière porte sur les unités d'accueil éloignées des centres urbains (absence UMJ) en permettant à un médecin local spécifiquement requis de procéder dans son cabinet aux prélèvements conservatoires nécessaires. Dispositif présenté à la demande de la DACG lors du GT recueil de preuve sans plainte le 23 mars 2018. Travail en cours sur le conditionnement *jetable* afin d'optimiser l'emploi de la dite malette.	loi de simplification portée par la ministre de la justice	Fin 2018/2019

32		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Elaboration par la HAS de bonnes pratiques de prise en charge du psychotraumatisme afin de guider les professionnels de santé mentale dans le choix de thérapies adaptées	Ministère des solidarités et de la santé (DGOS)		conforme	Saisine de la HAS via DGOS et DGS pour élaborer des recommandations de bonnes pratiques de prise en charge du psycho traumatisme et intégration dans le cadre de la formation des professionnels de santé		Saisine de la HAS, programme de travail HAS 2018, travaux début T2 2018 et fin T3 2019, intégration dans la formation des professionnels de santé en 2019
33		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Mise en place d'une cellule dédiée dans les administrations ainsi que d'un circuit RH permettant d'accompagner les personnels victimes dans les administrations	Ministère de l'action publique		conforme	Obligation pour les employeurs publics de se doter d'un mécanisme d'écoute et de traitement des signalements ; flexibilité sur le format en fonction des dispositifs déjà existants (ex: cellules d'écoute dans le cadre des organismes labellisés ou en cours de labellisation Diversité) - incitation à la labellisation - accompagnement méthodologique de la DGAFP (cf. Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ; un référentiel est en cours de constitution avec une mise en ligne prévue en septembre 2018. Un déploiement progressif sur la période 2018-2019, la DGAFP n'avait pas encore réalisé un état des lieux de la mise en place de ce dispositif (diagnostic annoncé pour juillet), qui existe déjà au sein du MINEFI et de la Défense.	Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique	2018 pour la circulaire et déploiement progressif en 2018/2019
34			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	créer un lieu d'écoute et d'accompagnement ouvert aux victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles dans chaque université	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Le Ministère de la Culture mène une action à l'égard de ses établissements d'enseignement supérieur (chartes, lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels…) et souhaite travailler en coordination avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation		une 30aine d'établissements ont déjà créé leur cellule d'écoute, élaboration d'une typologie des organisations possibles en cours pour appuyer les établissements. Création d'une cartographie interactive en cours.		2018
35		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Mobilisation de l'inspection du travail et des services du ministère du travail autour de la prévention, de l'information et de l'orientation des victimes de discrimination, harcèlement et violences	Ministère du travail		conforme	Instruction,circulaire fiche pratique PME Si la formation systématique des inspecteurs du travail a été annoncée le 9 mai 2018, les modalités de la mise en oeuvre de cette mesure restent à déterminer. Un COPIL est prévu le 20 juillet pour identifier les besoins en la matière, pour calibrer aux mieux les modules mis à disposition des agents. Sur la formation initiale, il conviendra par ailleurs d'examiner les conditions d'intégration de tels modules dans les formations statutaires, dont la durée de 18 mois est contrainte (seront peut-être intégrées dans des thématique plus larges, comme la lutte contre les discriminations). Au-delà, à la suite du rapport IGAS de 2016, il a été signalé un travail engagé de remise à plat de la formation des inspecteurs du travail, avec un calendrier dont la DGT n'a pas forcément la maîtrise		2018
36		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Mise en place d'arrêts à la demande en soirée dans les bus	Ministère des transports / autorités organisatrices des transports / opérateurs de transport	Ministère de la cohésion des territoires	conforme	Groupe de travail existant MT/GART/UTP/FNAUT / guide réalisé et mise en ligne sur le site du ministère le 8/03/18 Disposition à prévoir dans le projet de loi d'orientation des mobilités pour permettre la généralisation de l'arrêt à la demande	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-violences-faites-aux-femmes-dans-transports-collectifs-terrestres#e1	2018
37		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Généralisation des caméras dans les transports (bus et trains)	Ministère des transports	Ministère de l'intérieur/Ministère de la cohésion des territoires	conforme	92% des bus et trains sont désormais équipés de ce matériel et ce ministère soutient les opérateurs pour le développement d'outils intelligents de repérage des comportements suspects, en articulation avec la CNIL	Loi d'orientation mobilité	2019
38			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Faciliter l'alerte et le signalement des violences sexuelles et sexistes dans les transports par la création d'un outil commun à tous les opérateurs	Ministère des transports			Réunion GT le 05/04/18 et le 2.05 en vue de l'organisation d'une journée collaborative pour faire émerger des propositions pour la mise en place d'un dispositif d'un outil commun d'alerte et de signalement Date prévisionnelle de cette journée collaborative fixé e le 11.06.2018. Le 3117, numéro d'urgence à destination des usagers de la SNCF, est désormais généralisé à la RATP depuis le 8 mars dernier		
39	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Elaboration d'un annuaire national informatisé des structures accompagnant les femmes victimes de violence sur le territoire	Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2 / MISI)	Associations nationales signataires de l'accord de partenariat avec le ministère en charge des droits des femmes et leurs réseaux respectifs, équipes territoriales aux droits des femmes, DICOM	conforme	Si finalisé en cours d'alimentation Rénovation à venir de la rubrique "les associations près de chez vous" sur le site stop-violences-femmes.gouv.fr		2018
40		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Lancement d'une application numérique pour les victimes de cyberharcèlement	Se Numérique / SE Egalité femmes/hommes	Ministère des solidarités et de la santé	conforme	Plusieurs réunions de travail se sont déroulées entre les Cabinets des SEEFH et SE numérique, avec la FNSF et l'association En avant toutes (membre de la FNSF) presenties a priori pour porter cette Appli. Il ressort de la dernière réunion du 8 juin prochain, que les deux associations travaillent sur connexion Tchat et 3919, sur augmentation moyens /travail coopératif, avec un chiffrage du coût des moyens qui devrait être remis début juillet. Parallèlement le SE numérique travaille sur une appli permettant de mettre en place un bouclier en cas de harcèlement numérique		2018
41		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Développement de la possibilité de porter plainte dans les structures hospitalières	Ministère de l'intérieur/ministère de la justice	Ministère de la cohésion des territoires/ministère des solidarités et de la santé	risqué	Pour la DGPN: Les policiers prennent d'ores et déjà les plaintes dans les structures hospitalières, sous réserve qu'ils puissent disposer d'un local ou le respect de la confidentialité liée au secret de l'enquête/l'instruction est respecté (art. 11 du code de procédure pénale) .Dans l'hypothèse où le modèle du CAUVA (Centre d'accueil d'urgence des victimes d'agressions) du CHU de Bordeaux serait retenu dans le cadre de la mesure n° 31, il apparaît souhaitable de fusionner les deux mesures.En effet dans le cadre du CAUVA, 3 procédures sont disponibles dont une procédure CAUVA 2 où la plainte est prise sur place (cf procédures CAUVA jointes). Au niveau de la DGGN : Préoccupation de recevoir les victimes dans de bonnes conditions de confort et de confidentialité.L'audition de victimes de VSS est réalisée en principe au sein d'une unité de gendarmerie selon les méthodes décrites dans le kit de formation MIPROFANN Adiffusé par la DGGN en mai 2015. Les enquêteurs, via le logiciel d'aide à la rédaction des procédures (LRPGN) accèdent ainsi à une liste de questions prédéfinies permettant d'optimiser la qualité des investigations au travers de l'exhaustivité des éléments recueillis quant aux faits incriminés et à leur contexte.Dans certains cas face à un état de faiblesse ou de détresse, la victime peut être transportée à bord des véhicules de service pour faciliter le recueil de sa parole dans de bonnes conditions au sein d'une unité. Par ailleurs, si les circonstances le nécessitent, elles peuvent également d'ores et déjà être entendues dans un autre lieu dont celui d'une structure hospitalière. Dans cet esprit, des outils de mobilité numérique sont développés pour faciliter la réalisation d'actes d'enquête à l'extérieur des unités de gendarmerie. Ministère de la santé considère que c'est un sujet relevant essentiellement du ministère de l'intérieur puisque sa mise en oeuvre implique un déplacement ponctuel des policiers et gendarmes dans les établissements hospitaliers, voire l'organisation d'une permanence. Pratique protocolisée entre les autorités judiciaires, de police, de gendarmerie et le CAUVA à Bordeaux.		2018
42		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	mobilisation de l'expertise des référents sûreté de la PN et de la GN au profit des structures d'accueil des femmes victimes de violence	Ministère de l'intérieur		réalisé	Les référents sûreté des directions départementales de la sécurité publique sont à la disposition des structures d'accueil des femmes victimes de violence afin de réaliser une étude de sûreté. De la même façon sur les zones de compétences GN, possibilité ouverte à tous les directeurs de structures d'accueil des femmes victimes de violences de solliciter auprès du Préfet ou du commandant de Groupement une consultation de sûreté de son établissement par un correspondant de sûreté ou un référent sûreté selon les cas.		2018

43		1			Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Généralisation d'intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries	Ministère de l'intérieur	SG CIPDR/Ministère de la cohésion des territoires/Ministère des outre-mer	risqué	Mobilisation des crédits FIPDR. Publication de la circulaire FIPDR sur l'orientation des crédits pour l'année 2018 en date du 3 mai 2018. Difficulté à mobiliser les cofinancements des collectivités locales Les services de la DCSP sont très favorables à accueillir des renforts d'ISCG. La difficulté réside dans leur co-financement par le FIPD et collectivités territoriales. La DGGN a pris part aux travaux préparatoires du séminaire de réflexion sur le dispositif ISCG du 16 mars dernier et participe activement aux GT qui en découlent (GT convention triennale recrutement, fiche de poste et grille statistique commune – derniers travaux le 30 mai). Par ailleurs, si la DGGN n'a pas vocation à financer ces postes, elle s'engage à offrir les capacités d'accueil pour ces travailleurs sociaux et à asseoir leur positionnement auprès de ses personnels pour faciliter leur saisine. - actuellement 132 ISG dont 37 mixtes sur 68 départements dont 6 TUM.		fin 2018/2019
44	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Renforcer et rendre plus lisibles les dispositifs d'accompagnement dédiés aux femmes victimes de violences	Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2)	équipes territoriales aux droits des femmes, associations portant ces dispositifs	conforme	Engagement d'une réflexion, avec un soutien d'un prestataire, pour une rénovation de ces deux dispositifs locaux de prise en charge des femmes victimes de violences : accueil de jour et LEAO. L'objectif est de consolider l'accès au droit des femmes victimes de violences et leur accompagnement tout au long de leur parcours, en définissant de grandes orientations nationales en termes de prise en charge des femmes victimes de violences, qui seront ensuite traduites et adaptées aux territoires via des appels à projets locaux lancés d'ici 2020. Ces derniers permettront de tenir compte de la situation locale, en termes de besoins des femmes victimes de violences, des contraintes du territoire et des moyens financiers existants avec plusieurs niveaux de services offerts et donc de financement accordés		2020
45			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Garantir 5 000 places de solutions d'hébergement aux femmes victimes de violences et un accompagnement adapté dans le cadre du plan "Logement d'abord"	Ministère de la cohésion des territoires			5 243 places d'hébergement ou de solutions de logement intermédié (résidences sociales, pensions de famille, intermédiation locative), dont peuvent bénéficier les femmes victimes de violence. Entre 2014 et 2018, 2 157 places ont été créées au cours de cette période pour les femmes victimes de violences		fin 2018
46	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Amélioration de la connaissance des besoins et de l'offre en matière d'hébergement des femmes victimes de violences	Ministère de la cohésion des territoires	DDCS/PP et SIAO	conforme	Déploiement du SI SIAO intégrant un item spécifique sur les personnes victimes de violence au sein du couple et personnes prostituées, réalisation annuelle de diagnostics territoriaux, enquête AHI		2018
47	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violence par les acteurs de l'hébergement			conforme	Diffusion à venir des recommandations de l'ANESM en cours de maquettage à l'attention des OHRS sur les bonnes pratiques professionnelles d'accompagnement des situations de violences au sein du couple Poursuite du conventionnement entre les SIAO et les structures spécialisées Formation des acteurs de l'hébergement		2018
48	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Appuyer le déploiement des mesures de protection judiciaire et en assurer leur suivi et leur évaluation	Ministère de la Justice	ministère de l'intérieur	conforme	Poursuivre le signalement systématique aux autorités judiciaires (protocole plainte) renforcer l'ordonnance de protection (enquête sur l'OP, élaboration d'un guide à l'attention des juridictions et professionnels concernés) Mieux mobiliser la mesure d'éviction (étude, identification de bonnes pratiques dans le rapport annuel de politique pénale et éventuelles orientations de politique pénale) Pérennisation et amplification (DOM) du TGD. Les principes du protocole-cadre du 13 novembre 2013 sur les mains courantes sont déclinés dans l'ensemble des ressorts. Considéré comme réalisé par la DACG. Mesure d'éviction : La DACG a diffusé le 24 novembre 2014 une circulaire qui souligne l'importance de cette mesure. Les rapports d'activité des parquets 2017 indiquent que la mesure d'éviction est envisagée par les magistrats du parquet dès lors qu'il existe un risque de renouvellement des faits, à tous les stades de la procédure. La grande majorité des parquets ont signé une convention sur l'éviction. Mais problèmes de places d'hébergement et de financement des dispositifs. TGD : Le nouveau marché public, pour la période 2018-2021 prévoit la livraison de près de 700 téléphones pour répondre à tous les besoins exprimés par les parquets (l'objectif étant de déployer 1 000 TGD d'ici quatre ans). Les lots concernant la Réunion et la zone Caraïbes (Martinique, Guyane, Guadeloupe) ont été pourvus. En Polynésie est mise en œuvre une expérimentation spécifique, supprimant l'interface assurée par le téléassistant entre le bénéficiaire et les forces de l'ordre. En revanche, le dispositif n'est pas prévu pour la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où il n'y a pas de système géolocalisation. Afin de faciliter la mise en oeuvre du dispositif, une convention nationale s'est substituée à l'ensemble des conventions signées jusqu'à présent par les juridictions.		2018
49			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Entretien et accompagnement systématique sur les violences et l'accès aux soins pour les femmes migrantes,notamment via une spécialisation de certains CADA et la mise en sécurité des demandeuses d'asile victimes de violences ou de traite	Ministère de l'intérieur			Réunion GT spécialisation de CADA pour les demandeuses d'asile victimes de violence et de traite le 20.04.18 et le 18.06.2018. Des nouvelles places d'hébergement seront créées en 2018, la direction de l'asile souhaite identifier les projets retenus dans le cadre des appels à projets afin de les spécialiser (un cahier des charges sera construit). 3 CADA, 3 HUDA et 1 CPH seront spécialisés pour un public féminin, avec ou sans enfant, dans trois régions PACA, Pays-de-La-Loire et un autre territoire (à confirmer)		2018
50	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Mieux prendre en charge les femmes étrangères victimes de violences	Ministère des affaires sociales et de la santé / SE Egalité femmes hommes	Ministère de l'intérieur	conforme	Le projet de guide juridique de l'égalité entre les femmes et les hommes femmes issues immigration a été soumis à la consultation des principaux acteurs institutionnels et associatifs fin 2017 (Action 50/ mesure issue du 5ème plan). La DGCS est en attente du retour des directions concernées, notamment de la Direction Asile qui recommande d'attendre les évolutions législatives en cours (projet de loi asile et immigration). Soutien de dispositifs particuliers pour améliorer l'état de santé, l'accès aux soins des femmes exilées (conventions entre la DGS et COMEDE, Médecins du monde, Primo Lévi) Soutien aux associations accompagnant les femmes victimes de violences spécifiques (Voix de femmes / GAMS notamment)		2018

51	1				Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes	Accompagnement des personnes en situation de prostitution notamment celles s'engageant dans le parcours de sortie de la prostitution	SE Egalité femmes/hommes	Ministère de l'intérieur, ministère de la santé, ministère de la justice	conforme	Au 20 juin 2018 : - 33 commissions départementales ont été installées sous l'autorité des préfets (dont 15 commissions sans examen de demandes de parcours de sortie et 18 avec examen de demandes). 23 commissions supplémentaires sont prévues en 2018, soit 56 commissions départementales au total. -80associations ont été agréées pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution sur 64 départements. -77 parcours de sortie de la prostitution ont été autorisés par décision préfectorale dans 17 départements. -35 personnes bénéficient de l'AFIS au 31 mai 2018		2018
52		1			Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes	Pénalisation du harcèlement de rue via la mise en place d'une contravention pour outrage sexiste	Ministère de la justice / SE égalité entre les femmes et les hommes	Ministère de l'intérieur	conforme	Groupe de 5 députés missionnés avec rendu des conclusions encore en attente disposition intégrée dans PJL n°778 déposé le 21.03.18 sur le bureau de l'Assemblée nationale Adoption en 1ère lecture à l'AN le 16.05.2018	PJL	2018
53		1			Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes	Allongement du délai de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs	Ministère de la justice / SE égalité entre les femmes et les hommes	Ministère de l'intérieur	conforme	disposition intégrée dans PJL n°778 déposé le 21.03.18 sur le bureau de l'Assemblée nationale Adoption en 1ère lecture à l'AN le 16.05.2018	PJL	2018
54		1			Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes	Fixation d'un âge de présomption de non consentement à une relation sexuelle	Ministère de la justice / SE égalité entre les femmes et les hommes	Ministère de l'intérieur	conforme	disposition intégrée dans le PJL n°778 déposé le 21.03.18 sur le bureau de l'Assemblée nationale Adoption en 1ère lecture à l'AN le 16.05.2018	PJL	2018
55	1				Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes	Réaliser un état des lieux des dispositifs existants pour prévenir la récidive des auteurs de violences, en particulier celles commises au sein du couple : les modalités d'intervention et les dispositifs existants en direction des auteurs de violences au sein du couple sont très divers sur les territoires. Différents acteurs et dispositifs peuvent ainsi intervenir à différents niveaux, sans qu'il n'y ait parfois de coordination entre les différents actions mises en place, ni une appréhension globale de la problématique. Cette palette de réponses offerte en la matière présente certes l'avantage de mieux prendre en compte les différents profils d'auteurs de violences. Elle traduit toutefois une absence de stratégie en vue de structurer et consolider la réponse apportée en direction des auteurs de violences	Ministère de la justice (DACG, DAP)	Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2/MIPROF), Ministère des solidarités et de la santé (DGS, DGOS), Ministère de la justice (SADJAV), Ministère de l'intérieur (DGPN, DGGN) et SG CIPDR	Risqué	Projet de saisine de l'inspection générale de la justice pour réaliser un état des lieux des dispositifs de prévention de la récidive des auteurs de violences au sein du couple dans le cadre de la mise en œuvre du 5e plan		
56	1				Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes	Réaliser et diffuser un document d'information et de sensibilisation à destination des auteurs de violences au sein du couple « repérés » et/ou condamnés	Ministère de la justice (DACG, DAP) Secrétariat d'Etat Egalité FH (DGCS-SDFE-B2)	Ministère des solidarités et de la santé (DGS), Ministère de l'intérieur, SG CIPDR	Risqué	En attente de la mise en place d'un groupe de travail interministériel pour élaborer la plaquette qui a pour objectif de faire prendre conscience à l'auteur de violences qu'il a commis un acte délictueux, à lui rappeler la gravité de ses actes et les sanctions qu'il encourt. Elle sera remise dès le premier fait de violences repéré (par exemple, dès les premiers faits ayant motivé une intervention de la police ou de la gendarmerie), ainsi qu'à des auteurs de violences condamnés. Cette plaquette sera diffusée notamment par les services de police et de gendarmerie, les Maisons de justice et du droit, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les mairies		
57			1	Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits	Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes	Généralisation du stage de prévention de la récidive de tous les auteurs de violences condamnés	Ministère de la justice			Lettre interne diffusée à l'ensemble des parquets par le ministère de la justice en décembre 2017, les incitant à mettre en place de tels stages. Un bilan qualitatif sera effectué au travers des rapports de politique pénale (impossibilité de disposer d'un bilan chiffré)		